

## *Lettre ouverte aux Clercs de tradition.*

« Le rêve du retour du Christ-Roi sera un jour réalité,  
Mais c'est sur les moyens qu'il nous faut être réaliste. »  
« Dieu se sert des causes secondes et même les miracles reposent sur elles :  
Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. »

Fin de citation

*En réalité, certes, nous sommes dans l'attente du retour du Christ-Roi et en ce sens du Jugement Dernier. Cela n'est pas une « cause » mais bel et bien une « fin » réelle et non du domaine du rêve car nous croyons en la Providence Divine du Créateur de toutes choses !...*

*Mais c'est en nous référant à ce même Créateur de toutes choses, Dieu, que nous pouvons pleinement saisir le sens de ce qui est « légitimité » et parler du « Règne du Christ-Roi » sur cette terre et sur nos sociétés pour lequel nous bataillerons et Dieu assumera selon sa Volonté la restauration du « règne social du Christ-Roi » que nous attendons ardemment chapelet en main.*

*Nous qui sommes de la génération de Monseigneur, nous avons reçu le Motu proprio de 2008. Avec curiosité, certes, mais avec douleur. Il vous faut bien comprendre que **pour nous laïcs il nous était interdit d'assister à la Messe dite de Saint Pie V** depuis l'institution du nouveau rite selon Paul VI (?!). Aucun Pape n'a démenti ce fait accrédité comme vérité d'Évangile. Ni Pasteur, hormis Monseigneur Lefebvre. Or que nous révèle le Motu Proprio cité en référence ici, c'est que l'on nous a menti puisqu'il est bien précisé que la Messe de Saint Pie V « n'a jamais été interdite » (sic). Cela est écrit textuellement.*

*C'est courageux pour un Pape de reconnaître ce « mensonge » qui nous a donné le pire et le meilleur. Le meilleur nous le devons à Monseigneur qui a sauvé et la Sainte Messe et le Sacerdoce. A quel prix ?! Le pire a été ces communautés, ces fidèles laïcs tenus à l'écart, chassés au nom de ce « mensonge », de leurs paroisses, de leurs églises ainsi que leurs Saints Prêtres demeurés fidèle à leur sacerdoce. Soumission d'où division ?!... . Il nous **a fallu assumer en tant que laïcs** cet état de fait bien réel, au ban de nos familles, trahi par nos Pasteurs dans l'éducation de nos enfants, malgré nos protestations et manifestations.*

*Nous ne pouvons pas oublier, non plus, que c'est au nom de ce « mensonge » qu'il y a eu condamnation : « suspens a divinis » puis « excommunication » ! **Qu'un décret qui fait suite à ce « Motu proprio » exprime une levée de l' « excommunication »** par le même Pape nous laisse dans un doute absolu quant à ses intentions réelles, car **les deux événements se contredisent. C'est flagrant !?....** .*

*Il n'est pas aisé d'exprimer nos doutes sur ce motu proprio qui crée un nouveau cas de figure en reléguant la Sainte Messe de Saint Pie V au second plan comme Messe extraordinaire. Certes elle l'est par sa nature même. Mais pas dans l'expression écrite retenue ici par notre Saint Père Benoît XVI selon les Canons de l'Eglise, c'est bien la réalité sans équivoque et non le rêve !?... .*

*« **Ici et maintenant** » il est bien réel et non du rêve que les discussions doctrinales sont entamées. Mais nous savons la réalité par expérience qu'un « groupe de réflexion » obéit aux lois de la « dynamique de groupe » immanquablement surtout s'il est composé de thomistes se référant au Concile Vatican II, les autres à la Tradition et au principe de non-contradiction.*

*La confrontation d'une thèse conciliaire et d'une anti-thèse traditionnelle thomiste connaît trois issues :*

- un « *terme moyen* » qui crée un consensus pour aboutir à une entente parfaite, qui demeure quand même le but de la réflexion quoiqu'il en soit dit.

- une rupture, épée de Damoclès, qui sera encore plus grave devant la situation créée, le fond du problème demeurant le même faire « assumer le changement » ou « modifier les comportements » des fidèles.

- un miracle, celui que nous espérons de tous nos vœux le chapelet en main.

*Ce faisant les partisans du Concile se confirmeront du bien-fondé de ce dernier, admettant quelques aménagements « extraordinaires », quant aux clercs traditionalistes ils feront une concession vers un ralliement hypothétique sous une forme ou une autre et nous, laïcs, subirons une fois de plus les conséquences qui ne peuvent qu'en découler : Soumission d'où division !? ... .*

**No**

*Dans ce cas que fait-on de l'héritage spirituel  
et temporel que Monseigneur nous a légué ?  
Le Sacerdoce Royal !*

**Nous laïcs resterons les « Silencieux de l'Eglise »?**

*Fidèle à Monseigneur qui a écrit « Ils l'ont découronné » !*

*Théophile CORBEY*